

COMMUNE DE RUEIL-MALMAISON

(HAUTS-DE-SEINE)

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE 22 NOVEMBRE, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 12 NOVEMBRE 2021, s'est réunie sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Étaient présents :

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLEC'H, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. GODON, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, Mme PAPONNAUD, M. JEANMAIRE, Mme BERNARD, Mme HUMMLER-REAUD, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, M. ROCCHI,.

Excusés représentés :

M. PARDIGON (pouvoir à Mme GARRY), M. GUINÉE (pouvoir à M. TEMGHARI), M. PERRIN (pouvoir à M. JEANMAIRE), M. RUFFAT (pouvoir à M. JEANMAIRE), M. REDIER (pouvoir à Mme PAPONNAUD).

Le Maire suspend la séance de 21h44 à 21h45 avant le vote de la délibération n°248

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et demande à Carole THIERRY, de procéder à l'appel des membres présents.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

INTERVENTION DE MONSIEUR LE MAIRE

ANNONCE le décès de Monsieur BONNEVILLE, chef adjoint de la Police Municipale, le samedi 20 novembre 2021.

REND hommage à Monsieur BONNEVILLE pour son dévouement durant ses 37 années de carrière au service de la Ville de Rueil-Malmaison.

N° 234 - Présentation du procès-verbal du Conseil municipal du 05 octobre 2021.

Le Conseil municipal prend acte.

N° 235 - Décisions municipales prises par le Maire en application de l'article L. 2122-22 du CGCT.

INTERVENTIONS

M. JEANMAIRE :

DEMANDE des précisions sur le Contrat conclu avec GLOBAL BUS pour l'entretien et la réparation en mécanique et carrosserie des poids lourds et véhicules utilitaires supérieurs à 2M de hauteur intègre également les bus de la Ville.

M. LE MAIRE

REPOND que la Ville ne possède plus de bus.

M. JEANMAIRE

DIT que le titre du contrat peut porter à confusion.

ESTIME que le montant de 71640,00 € T.T.C relatif à la décision municipale n°184 concernant le contrat d'accompagnement à l'élaboration de la nouvelle stratégie de développement durable est élevé.

DEMANDE la communication des contrats relatifs aux décisions municipales n°184 et n°185.

M. LE MAIRE

DIT que les contrats demandés lui seront communiqués par les services.

Le Conseil municipal prend acte.

N° 236 - Modification de la délibération n°320 du 19 décembre 2018 fixant les tarifs des droits de voirie pour occupation du domaine public liée à des activités commerciales.

INTERVENTION

M. LE MAIRE

RENOUVELLE son soutien aux commerçants de la Ville durement touchés pendant la crise sanitaire.

INDIQUE que la Ville a autorisé l'élargissement des exonérations cette année pour les restaurateurs afin de limiter l'enlisement de leurs activités.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 49 POUR (Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Monsieur PERRIN, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-REAUD, Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI) ;

N° 237 - Subvention aux associations locales.

INTERVENTION

M. LE MAIRE

REMERCIE Mme BERNARD, présidente de l'association Rueilloise d'Aide aux Animaux qui œuvre pour le bien-être animal et qui n'a pas pu organiser l'évènement annuel au printemps 2021 lui permettant de générer des recettes afin d'assurer l'équilibre de son budget sans solliciter de subvention municipale.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 49 POUR (Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Monsieur PERRIN, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-REAUD, Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI) ;

N° 238 - Présentation du rapport développement durable 2020.

INTERVENTIONS

MME PAPONNAUD

DIT que les administrés attendent des actions concrètes dans ce domaine, notamment sur la pollution de l'air ainsi que sur les Zones à Faible Emission (ZFE) dans la Ville.

SOUHAITE des précisions au sujet de la suppression progressive des véhicules classés Crit'Air 4 et 5 ainsi que sur les dispositifs de contrôle mis en place à cet effet.

DEMANDE s'il est envisagé d'établir des zones de stationnement à l'entrée de la Commune pour ces véhicules.

DEMANDE également si dans le cadre de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, la Ville qui possède 276 véhicules et qui projette d'investir 900 000 € en 2022 pour leur renouvellement, envisage de réduire sa flotte de véhicules.

SOUHAITE avoir plus des précisions sur la rénovation thermique et les moyens de contrôle mis en place pour les 12 000 logements voisins de l'Eco-quartier en vue d'un rattachement au réseau de chaleur géothermique.

PRECONISE pour les prochains rapports que soient données des précisions :

- sur les chantiers en cours au sein de la Ville, qu'ils soient répertoriés au regard de leurs caractères très polluants et sur les réseaux afin que soient fixés des indicateurs pour les émissions polluantes en matière d'eaux usées,
- sur l'urbanisation et les mesures de lutte contre les îlots de chaleur urbaine,
- sur le respect de la trame bleue (protection des bords de Seine, pollution de l'eau, transport fluvial et touristique...)
- sur le respect de la trame verte forestière et les actions menées avec l'ONF pour la sauvegarde du Bois de Saint Cucufa (lutte contre la maladie du châtaignier, fin des coupes rases, nouveaux axes du plan de gestion...).

M.POIZAT

MENTIONNE le rapport du SIGEIF qui alerte sur l'urgence de mettre en place des actions nationales et locales en matière de développement durable.

SOUTIENT que ce rapport ne rappelle pas le contexte climatique dans lequel il devrait s'inscrire.

DEMANDE la communication du bilan carbone de la Ville, lequel permettrait de constater sa progression dans la maîtrise des taux d'émission de gaz dans les bâtiments et les transports.

SOUTIENT que ce rapport est une compilation de mesures sans cohérence d'ensemble, dont certaines, potentiellement effectives, sont difficilement évaluables en matière d'émission de gaz à effet de serre.

AJOUTE que les actions mises en place au sein de la Ville sont initiées par d'autres collectivités, notamment, le déploiement des Z.F.E et les aides financières pour l'achat des véhicules électriques, des mesures pilotées et financées par la Métropole du Grand Paris et non par la Ville de Rueil-Malmaison.

INDIQUE que la piste cyclable citée dans le rapport a été initiée par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et que son groupe est toujours en attente des pistes cyclables gérées par la Ville.

REGRETTE les 27 tonnes de déchets générés par la restauration scolaire qui sont autant de repas non consommés et payés par des familles rueilloises.

AJOUTE que l'absence d'indicateur par le passé concernant ce sujet ne permet pas d'évaluer si le volume des déchets est en hausse ou en baisse.

M. D'ESTAINTOT

REPOND que la Ville a à cœur de mettre en avant cette politique de réduction des déchets.

M. POIZAT

S'INTERROGE sur les mesures prises par la Ville pour développer la collecte systématique des déchets puisque ce rapport ne permet pas d'avoir une vision globale quant à l'action de la Ville pour la transition écologique.

M. D'ESTAINTOT

DONNE l'exemple de la mise en place de la ZFE au sein de la Ville.

AJOUTE que la Ville incite les syndics dont les bâtiments se trouvent dans la continuité de l'axe du réseau de chaleur à les réhabiliter.

PRECISE néanmoins, que la Ville ne pouvait pas influencer sur leurs décisions quant à ces rénovations en vue du raccordement futur au réseau géothermique du quartier.

REPOND à l'interrogation de Mme. PAPONNAUD sur le renouvellement de la flotte de véhicules que la Ville qui compte actuellement 58 véhicules électriques, poursuivra le renouvellement de sa flotte dans ce sens à hauteur de 900 000 € à partir de 2022.

RAPPELLE en ce qui concerne les trames bleue et verte, que la Caisse des Dépôts et Consignations a récemment félicité la Ville et l'a invité à venir témoigner sur le sujet au Congrès Mondial de la Nature, ce qui confirme la qualité de ses actions.

PRECISE que la Ville a créé deux mares ainsi qu'un crapaudrôme afin de conserver les deux trames.

SOULIGNE par ailleurs que la Ville a été en 2017, précurseur dans la mise en place de ce type de rapport.

PRECISE que la Métropole investit beaucoup d'argent dans les soins apportés aux arbres.

RAPPELLE à M. POIZAT que le bilan carbone existe depuis 10 ans sur la Ville et que celui-ci est facilement consultable.

INDIQUE concernant les pistes cyclables, que la quasi-totalité de ces dernières se trouvent dans des zones 30 et à sens unique.

AJOUTE que 20% des zones de rencontre à 20km/h ont une piste cyclable ainsi que 10% des zones à 10km/h.

PRECISE que les pistes cyclables sont créées en collaboration avec le département puisque des routes départementales traversent la Commune.

M.LE MAIRE

RAPPELLE que la ZFE a été créée par la Métropole du Grand Paris qui assure le pilotage et le contrôle.

INDIQUE qu'un livret d'information est distribué aux usagers, même si un procès-verbal de contravention est dressé dès lors que leurs véhicules ne respectent les exigences de cette zone.

INFORME qu'il a sollicité le gouvernement pour la mise en place de caméras dans les ZFE afin d'effectuer des contrôles vidéos dans ces zones à compter du 1^{er} trimestre 2023 et qu'un engagement a été pris par le ministère afin de soulager financièrement la Ville et les habitants de ce dispositif coûteux.

RAPPELLE que la Métropole du Grand Paris aide les automobilistes par le biais de subventions pour l'achat de véhicules propres.

EXPLIQUE que l'aide sera à hauteur de 19 000 € pour l'achat d'un véhicule neuf et de 13 000 € pour un véhicule d'occasion.

POURSUIT en précisant que le gouvernement a accepté la possibilité d'achat de véhicules par micro-crédit pour les personnes défavorisées.

INFORME que la Métropole du Grand Paris a mis en place un programme de soutien pour la transition énergétique afin d'aider à la réfection des bâtiments en y incluant le tissu pavillonnaire de la Ville.

PRECISE que le ministère s'est engagé à donner 26M€ afin de lancer le 1^{er} programme et que dans ce cadre, la Ville se prépare.

REVIENT sur la question de l'investissement financier de la Ville dans le renouvellement de sa flotte automobile en précisant que la Métropole du Grand Paris participe à hauteur de 50 %.

REMERCIE M. SGARD qui se bat pour la mise en place des pistes cyclables sur la Ville.

CONFIRME que la piste cyclable présente sur la Ville est bien à son initiative même celle présente sur la route départementale, après demande au préalable auprès du Conseil Départemental.

ESPERE que cette piste cyclable sera poursuivie par la Ville de Nanterre.

RAPPELLE également l'installation de 4 bornes Vélib' sur le territoire de la Ville afin de favoriser le déplacement en vélo.

MME.BOUTEILLE

RAPPELLE à Mme PAPONNAUD sur la réhabilitation des 12 000 logements avant leur raccordement au réseau de chaleur, qu'un programme a été lancé il y a 4 ou 5 ans afin d'inciter tous les bailleurs sociaux se trouvant près du réseau de chaleur, à lancer des opérations de réhabilitation de leurs bâtiments.

AJOUTE que certaines actions ont été faites et que d'autres sont à venir, notamment avec le programme Godardes 2 qui a été étendu aux copropriétés se trouvant sur l'axe du réseau de chaleur.

EXPLIQUE avoir obtenu des projets d'études avec les bailleurs sociaux qui ont permis de dégager 3 axes en terme d'actions, l'accompagnement des bailleurs sociaux en matière de transition énergétique par la MGP, la proposition d'un diagnostic environnemental et énergétique de leurs bâtiments dans le cadre du contrat que la Ville a passé avec GEORUEIL (ENGIE) pour le raccordement des bâtiments et dont la finalité serait un accompagnement financier et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (A.L.E.C) pourra également orienter les copropriétés qui le souhaitent dans la recherche de subventions.

REAFFIRME la volonté de la Ville de ne pas abandonner les bâtiments existants.

S'ETONNE que M.POIZAT n'ait pas compris que les 27 tonnes de déchets annuels issue de la restauration scolaire proviennent de ce que les enfants ne consomment pas.

INVITE M.POIZAT à venir sur un temps de restauration scolaire afin de constater par lui-même le supposé gaspillage.

M.LE MAIRE

RAPPORTE des informations de M.GOMEZ concernant le remplacement progressif de la flotte automobile de la Ville selon lesquelles, en 2019, 30 véhicules électriques ont été acquis, puis 21 en 2020 et enfin en 2021, 51 de plus, permettant d'avancer sur le renouvellement.

PRECISE que les nouveaux véhicules possèdent un marquage indiquant qu'ils roulent à l'électrique.

M.POIZAT

SOUHAITE que les repas de la restauration scolaire soient préparés sur place et donc chauds au lieu d'externaliser.

SOUTIENT que les déchets générés à la cantine sont le reflet du désintérêt des enfants pour la restauration scolaire.

M. LEMAIRE

INDIQUE que les propos de M.POIZAT ne sont pas totalement vrais.

Le Conseil municipal prend acte.

N° 239 - Présentation du rapport égalité femmes/hommes sur la base des données chiffrées du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021.

INTERVENTIONS

MME JOLY :

CONSTATE que le taux de féminisation est plus important dans la catégorie C, 68% de femmes, alors que ce taux tombe à 45% dans les postes de direction, 19 hommes pour 16 femmes.

DEMANDE s'il y a des raisons qui peuvent expliquer cet écart.

AJOUTE concernant les jours de formation des femmes que ceux-ci sont inférieurs à la moyenne nationale et que les femmes pour les catégories A et C ont un jour en moins que les hommes.

INDIQUE que la rémunération des femmes est plus faible que les hommes sur l'ensemble des catégories, 21% de moins pour la catégorie A, 10% pour la catégorie B et 15% pour la catégorie C.

SOULIGNE que le rapport mentionne que ces écarts s'expliquent par les temps partiels accordés chez les femmes.

SOUTIENT que les temps partiels n'expliquent pas cet écart, puisque la comparaison statistique sur les salaires doit se faire sur un indice horaire, en fonction du métier et non sur un temps de travail complet ou partiel.

DEMANDE plus de précisions sur ces sujets.

MME GENOVESI

REPOND que les temps partiels élevés chez les femmes peuvent expliquer l'écart sur les salaires, car sur les 114 agents en temps partiels, seuls 10 sont des hommes.

AJOUTE que les temps partiels sont demandés par les agents pour des raisons familiales et qu'ils ne sont pas pris en compte pour les agents du conservatoire ou pour des raisons thérapeutiques.

INDIQUE concernant la remarque sur les catégories où il y a plus d'hommes, que la Ville continue à encourager la mixité dans les toutes les catégories, puisque pour certains métiers également, notamment dans les écoles, il y a très peu d'hommes.

M. LE MAIRE

RAPPELLE qu'il y a quelques années, sur les 3 directeurs généraux adjoints, 2 étaient des femmes.

PREFERE recruter un agent pour ses compétences et non pour son genre.

M. GABRIEL

RAPPELLE qu'il est membre de jury au sein des C.I.G de la grande et petite couronne qui organisent les concours pour les trois catégories de la fonction publique.

INDIQUE que la montée en grade se fait en grande partie par concours.

CONSTATE que certains concours sont majoritairement passés par des femmes, notamment pour les ATSEM et les puéricultrices, mais qu'il y a une évolution pour certains métiers, notamment les polices municipales où les femmes sont de plus en plus nombreuses dans les postes de direction.

DIT qu'il est nécessaire de passer des concours pour accéder à des postes de direction.

M.INDJIAN

DIT qu'il n'est pas convaincu par l'explication sur les temps partiels et le fait que par le passé, la direction générale comptait 2 femmes sur les 3 DGA.

ESTIME que de nombreux freins empêchent les femmes d'accéder aux postes de directions, aussi bien dans le public que dans le privé.

INDIQUE que sur les 35 postes de direction existants actuellement au sein de la Ville, 19 sont occupés par des hommes.

SOULIGNE que ce rapport contient beaucoup d'objectifs et de bonnes intentions sans aucun élément chiffré sur les objectifs annoncés

PRECONISE de chiffrer les objectifs afin de pouvoir constater l'évolution de la parité au sein de la Ville.

M.LE MAIRE

PREND note de la remarque de M. INDJIAN.

Le Conseil municipal prend acte.

N° 240 - Présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2022.

INTERVENTIONS

MME PAPONNAUD

DIT que les élus ont pris conscience de l'importance du prochain budget compte tenu des annonces de diminution des frais de fonctionnement.

INDIQUE que le problème des frais de fonctionnement élevés n'est pas nouveau, car ils s'élevaient en 2020 à 2730€/habitant, alors que la moyenne pour des villes similaires était à 1504€/habitant soit un surcoût de 81% à Rueil-Malmaison.

EXPLIQUE que malgré son potentiel fiscal élevé, supérieur à 38% de la moyenne des villes de même taille, la situation financière de la Ville reste dégradée selon la chambre régionale des comptes, indépendamment de la baisse des dotations de l'Etat et de l'augmentation de la péréquation.

DIT que pour pallier à l'augmentation des dépenses, la Ville est obligée de vendre son patrimoine pour équilibrer son budget et le financement de ses investissements.

DEMANDE la liste des actifs qui restent à céder et pour quel montant.

DIT que les documents de l'audit organisationnel annoncé, ainsi que le plan d'économies n'ont pas été communiqués aux élus alors qu'ils auraient dû être joints au ROB et demande à ce que ces documents lui soit communiqués.

AFFIRME que la municipalité prévoit une optimisation des coûts par une diminution des dépenses du personnel et des charges courantes.

SOUHAITE plus de précisions sur la répartition de cette diminution des dépenses du personnel de -4% entre les différents services de la Ville.

RAPPELLE que les mesures d'économies annoncées aux parents d'élèves sur les activités scolaires et périscolaires sont accueillies défavorablement par ces derniers qui ont manifesté leur mécontentement auprès des associations des parents d'élèves.

DIT que supprimer la qualité du service public scolaire et périscolaire pour compenser d'autres augmentations de charges générales moins essentielles n'est pas souhaitable.

AJOUTE que les économies annoncées étant insuffisantes pour équilibrer le budget, la municipalité décide d'augmenter de 6% le taux de la taxe foncière.

RAPPELLE que le produit de la taxe d'habitation qui disparaît progressivement est compensé par le produit de la taxe foncière.

PRECISE que le montant de la taxe d'habitation était très élevé à Rueil en 2020, comparé à d'autres villes de même taille et que la compensation du produit de la taxe d'habitation par le produit de la taxe foncière devrait rapporter à la Ville des sommes non négligeables.

REMARQUE qu'il est mentionné dans le rapport que la majoration du taux de la taxe foncière ne s'applique pas à la taxe d'habitation alors que dans une autre partie du document, il est précisé que le produit de la taxe d'habitation est indexé sur le produit de la taxe foncière et en déduit que la taxe d'habitation serait également indexée sur l'augmentation du taux de la taxe foncière.

DEMANDE pourquoi le plan pluriannuel d'investissement (PPI) n'est pas joint au ROB.

DIT que la Ville prévoit 26M€ d'investissements en 2022, avec une priorité aux gros entretiens du patrimoine existant.

PROPOSE dans le cadre des économies à faire, d'arrêter d'investir dans des équipements qui génèrent toujours plus de frais de maintenance qui augmentent chaque année et de mutualiser certains équipements avec d'autres villes du POLD pour optimiser les charges.

ATTIRE l'attention sur le fait que certaines dépenses, présentées comme des investissements, sont en réalité des dépenses que la Ville n'aurait pas dû supporter, s'agissant notamment, de la subvention d'équipement de 1,3M€ versée à la société INDIGO pour la dépollution du parking de l'Arsenal, alors que la dépollution incombe au vendeur du site.

MENTIONNE également les coûts supplémentaires de 663 000€ liés à des travaux que le concessionnaire des parkings de la Ville va faire suite à la découverte d'un niveau d'eau plus élevé dans une nappe phréatique alors que cette situation n'était pas imprévisible, ni fortuite.

M.INDJIAN

DIT que ce ROB, ressemble à ceux des années précédentes, et que c'est toujours les mêmes choses qui sont rappelés, baisse de la DGF, augmentation de la péréquation, l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT)...

INDIQUE que le manque à gagner pour la Ville représente 3,1M€ et que ce montant est largement compensé par l'augmentation du taux de la taxe foncière qui rapportera 4,8M€ de plus qu'en 2021.

CONSTATE que la hausse de la fiscalité n'est plus un tabou pour la Majorité municipale contrairement aux déclarations faites lors de la présentation du précédent budget.

DIT que son groupe a du mal à faire le lien entre les promesses de campagne de la Majorité municipale aux dernières élections sur la transition écologique et les mesures qui sont réellement appliquées.

AJOUTE que son groupe espérait trouver dans le budget 2022, des propositions fortes sur les modes de déplacement à cause de la densification à venir du quartier de l'Arsenal.

SOULIGNE que la Municipalité prévoit un emprunt de 14 M€ en 2022 contre 12,5M€ en 2021 et indique que la dette, fin 2022, sera à peu près identique à celle de 2021 (environ 178 M€), alors que dans l'intervalle la Ville aura dépensé plus de 20 M€ pour son remboursement capital et intérêts compris.

DIT que l'endettement obère la capacité d'investissement de la Ville qui est en baisse (26M€ contre 29M€ en 2021) et qu'à ce rythme, le poste de la dette risque d'être plus important que le budget des investissements dans le futur.

ALERTE sur ce niveau préoccupant d'endettement qui freine les perspectives d'investissement de la Ville qui ne seront que de 24M€ pour les années 2023-2024, alors que la population va augmenter avec les programmes immobiliers en cours, nécessitant la construction des nouveaux équipements publics.

DIT que son groupe attend les détails de l'audit et du plan d'économies pour se positionner.

SOULIGNE que la baisse programmée de 1,7% sur le budget de la politique familiale et éducative a ému beaucoup de familles rueilloises et que si pour la Majorité municipale cette baisse n'est qu'un chiffre budgétaire, pour les familles c'est un enfant qu'elles ne peuvent pas inscrire dans un centre de loisirs.

DEMANDE à la Majorité municipale de revenir à des propositions qui répondent aux besoins des familles puisqu'il n'est jamais trop tard pour bien faire.

PROPOSE de revoir le ROB afin de redéfinir les orientations proposées car, ce qui a été présenté ce soir ne permet de voir une stratégie d'ensemble et une ligne directrice permettant, sur la durée, d'affronter les réels problèmes notamment, de pollution et de changement climatique.

M. LE CLECH

DEMANDE à Mme PAPONNAUD, concernant sa remarque sur l'alignement du taux de la taxe d'habitation à celle de la taxe foncière, de faire la différence entre les taux et les bases, puisque la Ville ne peut jouer que sur le taux de la taxe foncière et que le produit de la taxe d'habitation reversé par l'Etat n'est aucunement sur un taux de 6%.

INDIQUE, concernant les ventes du patrimoine, que le Ville fait aussi des achats dont on parle peu mais qui l'enrichit, tel que le Parc des Bords de Seine et lui demande de faire une balance entre les cessions et les acquisitions.

DIT qu'en 2021, la Ville n'est pas administrée comme elle l'était pendant les années 1970-1980 lorsqu'elle logeait certains membres du personnel, notamment les directrices de crèches et que cela n'est plus le cas aujourd'hui.

REPOND, concernant les coûts de maintenance de certains équipements, que la Ville va faire l'inventaire de ces équipements et explorer des pistes d'optimisation pour réduire les frais, en faisant notamment, des travaux pour les moderniser.

INDIQUE à Mme PAPONNAUD, concernant sa remarque sur le fait que le montant de la taxe d'habitation en 2020 était supérieur à Rueil-Malmaison que d'autres villes de même taille, que la comparaison basée sur les chiffres ne veut rien dire, puisque les prestations ne sont pas les mêmes.

REPOND concernant la subvention d'équipement de 1,3M€ versée à la société INDIGO pour la dépollution du parking de l'Arsenal que cela était prévu dans le contrat et répercuté dans le prix.

REPOND, concernant l'audit organisationnel, que dans un premier temps, il a permis de constater une diminution des charges et que des arbitrages sont en cours, car la municipalité ne fera pas d'économies sur certaines prestations essentielles pour les rueillois.

AJOUTE qu'à la fin des arbitrages dans les différents services, le compte rendu de l'audit sera envoyé à tous les élus.

M.LE MAIRE

REPOND à M.INDJIAN que ce ROB est identique aux précédents puisque tout a commencé en 2013.

RAPPELLE que la péréquation est passée de 1,9 M€ en 2013 à 13,5M€ aujourd'hui et que les choses ne risquent pas de changer pour les années à venir, car le FPIC est voté par le parlement où les députés de province ne voteront pas pour la baisse de ce qu'ils perçoivent.

AJOUTE qu'à l'inverse le produit de la DGF est passé de 13,6M€ en 2013 à 400 000€ l'année prochaine.

ASSURE que ces deux mouvements, ont un impact significatif sur le budget communal, d'autant plus que les impôts n'ont pas augmentés pendant le précédent mandat.

REPOND à Mme PAPONNAUD concernant les charges de personnel, que la Ville emploie près de 2600 agents pour un coût de 83M€ et que la baisse de la DGF et l'augmentation de la péréquation impacte l'équilibre budgétaire.

EXPLIQUE, que le niveau des dépenses de fonctionnement par habitant de la Villerest plus élevé par rapport à d'autres, car ces villes rendent moins de services

RAPPELLE par ailleurs, que la Ville a dépensé 12M€ pour faire face à la crise sanitaire liée à la Covid-19, notamment pour l'ouverture du premier centre de vaccination en Ile-de-France début janvier 2021 et a perdu des recettes.

INDIQUE le total du manque à gagner pour la Ville depuis 2013 est de 149M€ et que si elle avait continué à percevoir cet argent, il n'y aurait pas de problèmes budgétaires aujourd'hui.

ASSUME le niveau de la dette actuelle.

REPOND à Mme PAPONNAUD sur sa proposition de faire des économies de maintenance des équipements publics en donnant l'exemple du Complexe Omnisports Alain MIMOUN où 4 équipements sportifs (la piscine, le terrain de football et les deux gymnases) sont réunis dans un seul endroit.

SOUTIENT que la maintenance des équipements serait 4 fois plus chère, s'ils étaient dans des endroits différents.

AJOUTE que le fait de les réunir dans un seul endroit optimise les coûts et que cela a permis à la Ville d'économiser 14M€ de charges notamment en matière foncière ou en matière de constructions.

RAPPELLE, que le budget de la direction de l'éducation est de 21M€, avec seulement 360 000€ d'économies, soit 1,7% du budget alors qu'un effort de 5% est imposé à tous les autres services de la Ville.

COMPREND les parents d'élèves qui sont inquiets pour le confort de leurs enfants et indique leur avoir promis des efforts qui seront annoncés le jour du vote du budget parce que les arbitrages sont en cours.

RECONNAIT avoir été alerté tardivement de la situation d'absentéisme dans les centres de loisirs et assure avoir donné des instructions pour le recrutement de 14 animateurs pour pallier aux arrêts maladies

INDIQUE qu'à ce jour la Ville compte 234 animateurs.

INDIQUE que la municipalité compte pérenniser ces emplois pour 2022 et qu'elle recrutera 29 autres animateurs pour un coût total de 528.000€ puisqu'elle ne souhaite pas porter atteinte au confort des familles rueilloises.

SOULIGNE que la vraie inquiétude des parents d'élèves porte sur l'inscription de leurs enfants dans les centres de loisirs avec le nouveau système qui a été mis en place par la municipalité.

DEMANDE aux parents d'élèves de faire des propositions allant dans le sens de l'amélioration du système afin d'adapter le nombre d'animateurs au nombre d'enfants inscrits car il est inconcevable que la Ville paie des animateurs dont elle n'a pas besoin parce que certains enfants inscrits ne viennent pas.

INDIQUE que pour les vacances de Toussaint, les 139 enfants inscrits ont tous été acceptés.

MME MAYET

PRECISE que les inscriptions pour les congés d'été et de la Toussaint ont toutes été acceptées, même les enfants qui étaient sur une liste d'attente.

M.LE MAIRE

REMERCIE le personnel de la Direction de l'éducation pour le travail remarquable qu'ils font, au service des familles et des enfants.

M.INDJIAN

RAPPELLE que, lors des inscriptions pour les vacances de la Toussaint, la majorité des centres de loisirs affichaient complets après 6 jours d'ouverture et ajoute que des cas de maladie peuvent expliquer l'absence des enfants inscrits.

Le Conseil municipal prend acte.

N° 241 - Remise à titre gracieux par la SPL Rueil Aménagement à la Ville de Rueil-Malmaison de l'emprise foncière bâtie des ' Pavillons de l'OTAN ' situés 24 rue Gallieni dans le cadre de la ZAC de l'Arsenal.

*Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ EXPRIMÉS PAR 37 POUR** (Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI), **7 CONTRE** (Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Monsieur PERRIN, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-REAUD) **ET 5 ABSTENTIONS** (Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT) ;*

N° 242 - Constatation de la désaffectation et décision de déclassement du domaine public communal d'un terrain de sport situé rue Dumouriez et allée Dumouriez.

INTERVENTIONS

M.JEANMAIRE

INDIQUE que les délibérations n°242 et 243 sont complémentaires.

DEMANDE si le nouvel Espace Liberté Jeunesse va se trouver dans l'enceinte du tennis municipal de Rueil-Malmaison.

M. LE MAIRE

REPOND que le nouvel espace sera situé au sein du tennis Municipal de la Ville et que celui-ci aura une entrée indépendante.

M. JEANMAIRE

COMPREND qu'un équipement sportif est supprimé pour être remplacé par un autre.

CONFIRME que l'Espace Liberté Jeunesse déplacé est implanté sur un ancien terrain sportif.

M. LE MAIRE

DIT qu'aucun équipement sportif ne sera supprimé et que la mise en place de cet espace s'effectuera sur un terrain libre.

AJOUTE que la création de ce terrain de sport n'a pas pour objectif de léser le tennis municipal.

M. JEANMAIRE

ESTIME que la création de ce terrain se fera au détriment du parking existant.

M. GOMEZ

REPOND qu'aucun équipement sportif ne sera supprimé et que l'Espace Liberté Jeunesse sera reporté sur un espace vert du tennis municipal.

MME. JAMBON

DIT que ces terrains, rue Dumouriez et Jean-Jacques ROUSSEAU auraient pu avoir une vocation environnementale en les aménageant en espaces verts ou en jardins familiaux.

REGRETTE que la Ville continue à densifier son espace vital.

DIT que son groupe votera contre cette délibération et les deux suivantes.

M. LE MAIRE

INDIQUE que sur les 1500 hectares de la Ville, cette dernière dispose de 750 hectares d'espaces verts dont 500 relevant de l'espace public.

AJOUTE que depuis la nouvelle mandature, la Ville a créé 100 hectares de plus d'espace vert public.

CONCEDE qu'on puisse discuter sur une centaine de mètre carré pour la création d'un Espace Jeunesse Liberté voire même pour la création de logements individuels mais n'est pas d'accord sur le fait de dire que la Ville densifie outrageusement.

AJOUTE par ailleurs que la vente de terrains par la Ville permet de générer des revenus pour celle-ci.

CONFIRME que la vente d'espace pour la création de logements individuels s'inscrit totalement dans le paysage de la Ville.

*Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ EXPRIMÉS PAR 37 POUR** (Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI), **5 CONTRE** (Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT) **ET 7 ABSTENTIONS** (Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Monsieur PERRIN, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-REAUD) ;*

N° 243 - Cession de terrains à bâtir situés rue Dumouriez et allée Dumouriez : résultat de la procédure d'appel ouvert à candidatures.

INTERVENTIONS

M. JEANMAIRE

DEMANDE à voir la qualité architecturale du projet.

M.LE MAIRE

INDIQUE que MME BOUTEILLE, adjointe au Maire déléguée à l'urbanisme, se chargera de la lui montrer.

PRECISE que pour le moment le permis de construire n'a pas encore été déposé puisqu'il y a des procédures à respecter.

PROPOSE de le lui montrer quand celui-ci sera déposé.

M. LECLEC'H

CONFIRME que le projet pourra être montré à M. JEANMAIRE car les détails du projet ne sont pas encore finalisés.

M. LE MAIRE

INDIQUE que MME BOUTEILLE conviendra d'un rendez-vous avec M. JEANMAIRE afin de les lui présenter.

AJOUTE que le choix s'est fait en se basant sur des propositions de façades.

*Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ EXPRIMÉS PAR 37 POUR** (Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI), **5 CONTRE** (Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT) **ET 7 ABSTENTIONS** (Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Monsieur PERRIN, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-REAUD) ;*

N° 244 - Cession de terrains à bâtir situés rue Jean Jacques Rousseau : résultat de la procédure d'appel ouvert à candidatures.

*Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ EXPRIMÉS PAR 44 POUR** (Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Monsieur PERRIN, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-REAUD, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI) **ET 5 CONTRE** (Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT) ;*

N° 245 - Approbation de l'avenant n°4 au contrat n°16299 conclu avec ELIOR, portant externalisation du portage des repas à domicile.

INTERVENTIONS

MME. PAPONNAUD

DEMANDE si le personnel de cette prestation sera mis à la disposition d'ELIOR.

MME.CHANCERELLE

REOND qu'une personne part à la retraite et qu'une autre se trouvant en congé parental sera reprise.
AJOUTE que certains agents en CDD ont souhaité être repris, d'autres n'ont pas voulu être reconduits et que tous les agents ont été reçus par ELIOR afin de connaître leur choix.

*Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ EXPRIMÉS PAR 44 POUR** (Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Monsieur PERRIN, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-REAUD, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI) **ET 5 CONTRE** (Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT) ;*

N° 246 - Approbation du contrat pour la conception graphique de la maquette, la mise en page et la photogravure numérique des pages rédactionnelles du magazine municipal "Rueil Infos" et de ses suppléments, conclu avec l'agence SCOOP COMMUNICATION.

*Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 49 POUR** (Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Monsieur PERRIN, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-REAUD, Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI) ;*

N° 247 - Approbation de l'acte modificatif n°2 au contrat n°20123 conclu avec la SEMTAM portant modification des échéances de versement de la compensation financière et insertion de clauses relatives au respect des principes de la République.

*Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 49 POUR** (Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINTOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Monsieur PERRIN, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-REAUD, Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI) ;*

N° 248 - Attribution d'un véhicule de fonction au Directeur général des services.

INTERVENTIONS

M. JEANMAIRE

DEMANDE le modèle de véhicule que le nouveau Directeur Général des Services a choisi et dans quel délai il va le recevoir.

M.LE MAIRE

REPOND qu'il est normal que le Directeur Général des Services ait une voiture de fonction puisque la loi permet qu'un véhicule de fonction soit mis à disposition permanente et exclusive à un agent en raison de son emploi et de sa fonction.

AJOUTE, que l'utilisation privative et exclusive du véhicule en raison des nécessités de services ainsi que pour ses déplacements d'ordre non professionnels sont totalement admis.

CONFIRME que la Ville a donné son accord pour le transfert du contrat de location de son véhicule anciennement détenu par l'établissement public pour lequel il travaillait.

*Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 49 POUR** (Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINTOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Monsieur PERRIN, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-REAUD, Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI) ;*

N° 249 - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'Association Rueil Expos et Salons.

*Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 49 POUR** (Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Monsieur PERRIN, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-REAUD, Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI);*

N° 250 - Approbation de la convention-cadre de don de produits de jardinage entre la Ville de Rueil-Malmaison et la société Leroy Merlin.

*Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 49 POUR** (Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Monsieur PERRIN, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-REAUD, Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI);*

N° 251 - Approbation du règlement du concours d'illuminations Ville de Rueil-Malmaison 2021.

*Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS PAR 49 POUR** (Monsieur OLLIER, Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Monsieur PERRIN, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-REAUD, Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI);*

N° 252 - Nouvelle dénomination du terrain d'Honneur de Rugby du Stade du Parc en "Terrain d'honneur Bernard MARIE".

INTERVENTIONS

M. JEANMAIRE

PROPOSE le nom de la joueuse de rugby, Gabrielle VERNIER qui a remporté deux victoires avec le XV de France contre la Nouvelle Zélande championne du monde en titre (29vs7 le 28 novembre 2021 et 38vs13 le 13 novembre 2021).

PRECISE que Gabrielle VERNIER est une ancienne joueuse du R.A.C Rugby qui a réalisé le grand chelem dans le tournoi des six Nations.

REGRETTE qu'on ne lui donne pas le nom du terrain d'Honneur de Rugby en lieu et place de Bernard MARIE.

M.LE MAIRE

RAPPELLE le parcours et le palmarès de Bernard MARIE, premier arbitre international français dans un tournoi de six nations, puis président de la Commission Arbitrale de la Fédération Française de Rugby et enfin et jusqu'à sa mort, membre du Comité Directeur de ladite Fédération.

AJOUTE que le choix de Bernard MARIE pour la dénomination de ce terrain a été approuvé par l'actuel président de la Fédération Française de Rugby, M. LAPORTE.

M.POIZAT

S'INTERROGE sur la légitimité de ce choix, puisque la carrière d'arbitre international de Bernard MARIE, aussi exemplaire soit-elle, n'est pas exceptionnelle.

RAPPELLE que Bernard MARIE est le père de Mme ALLIOT-MARIE qui est la compagne de Monsieur le Maire.

DIT que d'autres arbitres au palmarès plus prestigieux auraient pu être proposés, tel que Jérôme GARCES qui a arbitré plusieurs dizaines de matchs du tournoi des 6 nations, élu 3 fois meilleur arbitre du top 14 et 1^{er} français à arbitrer une finale de coupe du monde de rugby.

ESTIME que le fait que Bernard MARIE soit issu d'une famille de grands résistants ne dit rien sur ses qualités personnelles, puisqu'on ne peut pas être tenu responsable des actes de sa famille.

RAPPELLE que Bernard MARIE a été Député-Maire de Biarritz et que sa carrière politique s'est terminée dans des conditions peu glorieuses.

AJOUTE que Bernard MARIE n'est pas né, n'a pas vécu à Rueil et qu'il est décédé à Neuilly.

INVITE les membres du Conseil municipal à ne pas voter cette dénomination.

SOUTIENT le nom de la proposition de M.JEANMAIRE de la joueuse de rugby, Gabrielle VERNIER.

PROPOSE le nom de Christophe DOMINICI, quadruple vainqueur du tournoi des 6 nations dont 2 grands chelems, finaliste de la coupe du monde en 1999 après une demi-finale au cours de laquelle son essai restera gravé dans les mémoires comme un des plus authentiques exploits du sport français.

RAPPELLE que le décès brutal de Christophe DOMINICI l'année dernière a ému le monde du rugby et au-delà, tant ses qualités sportives et son palmarès étaient exceptionnels.

INVITE le Conseil municipal à honorer la mémoire de ce grand sportif en nommant le terrain d'Honneur de Rugby du Stade du Parc, Christophe DOMINICI.

PROPOSE également la création d'une commission transpartisane pour décider des noms des personnalités qui seront choisies à l'avenir pour des rues et/ou des infrastructures de la Ville, ce qui permettrait de mieux respecter la parité femme-homme et d'éviter ce genre d'incident dommageable pour l'image de la Ville.

M.LE MAIRE

DIT qu'il ne répondra pas aux attaques personnelles.

AJOUTE que l'idée de la nomination du terrain d'Honneur de Rugby au nom de Bernard MARIE a été validée par les instances supérieures du rugby.

*Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ EXPRIMÉS PAR 36 POUR** (Madame BOUTEILLE, Monsieur GABRIEL, Madame CORDON, Monsieur LE CLEC'H, Madame GENOVESI, Monsieur TROTIN, Madame DEMBLON-POLLET, Monsieur GODON, Madame ROUBINET, Monsieur ELIZAGOYEN, Madame HAMZA, Monsieur PASADAS, Madame MAYET, Monsieur GOMEZ, Madame CHAOUI-EL OUASDI, Monsieur D'ESTAINOT, Madame CHANCERELLE, Monsieur MORIN, Monsieur COSSON, Madame MONOT, Madame RIVIERE-MARIETTE, Madame HALIPRÉ, Monsieur SGARD, Madame THIERRY, Monsieur NABEDRYK, Madame KEMPF, Monsieur TEMGHARI, Madame CORREA, Monsieur TABIT, Madame GARRY, Monsieur PARDIGON, Monsieur GUINÉE, Madame DE LA SERRE, Monsieur MESSAÏ DE BOISSARD, Madame VALLETTA, Monsieur ROCCHI), **5 CONTRE** (Madame JAMBON, Madame JOLY, Monsieur INDJIAN, Monsieur CAHU, Monsieur POIZAT) **ET 7 ABSTENTIONS** (Madame PAPONNAUD, Monsieur JEANMAIRE, Monsieur PERRIN, Madame BERNARD, Monsieur RUFFAT, Monsieur REDIER, Madame HUMMLER-REAUD) ;*

Monsieur OLLIER ne prend pas part au vote.

QUESTIONS DIVERSES

M.CAHU

DIT que les deux années difficiles avec les mesures anti COVID ont démontré combien le rôle de l'école et des centres de loisirs est central et alors que la crise n'est pas terminée, la Ville de Rueil-Malmaison réduit les moyens alloués aux écoles et aux enfants, ce qui impacte le système des études en élémentaire et entraîne la dégradation des conditions d'accueil et d'encadrement des élèves, durant les temps périscolaires et extrascolaires. Cela conduit à la division par deux du nombre de classes découvertes.

INDIQUE que les trois fédérations de parents d'élèves unies ont lancé une pétition pour dénoncer ces économies.

AJOUTE que cette pétition a obtenu plus de 2100 signatures de Rueilloises et Rueillois en seulement quelques jours, preuve que leurs revendications sont largement partagées.

DAMANDE à la municipalité de tenir enfin compte de l'évolution de la configuration de familles où les deux parents travaillent.

SUGGERE dans ce cadre, l'ouverture d'une place en centre de loisirs pour chaque élève à proximité de son domicile car, cela est possible dans une ville comme Rueil-Malmaison qui dispose de tant de ressources.

DIT qu'au bout de 5 jours d'ouverture des inscriptions pour les vacances de Noël, il est quasiment impossible de trouver une place.

INDIQUE que la Mairie a également pour projet d'économiser sur les études surveillées et que cela met en péril un dispositif déjà fragilisé mais pourtant vital pour que les enfants puissent faire leurs devoirs le plus souvent possible avec leur professeur.

PLAIDE pour la conservation de ce dispositif en l'état pour ne laisser aucun enfant sans soutien.

DIT que son groupe est inquiet quant à la situation actuelle dans les maternelles avec l'absence d'un quart du personnel ATSEM et de personnels techniques non remplacés ou licenciés pour des raisons d'économie.

DIT que son groupe soutient sans réserve la démarche des parents d'élèves contre ces réductions de moyens consacrés à l'éducation et aux politiques familiales et exige que le budget 2022 alloue les moyens nécessaires à la satisfaction de ces besoins essentiels.

CONCLUT que son groupe entend se faire l'écho des préoccupations des familles rueilloises sur ce sujet, car le fait d'en parler régulièrement à travers la tribune de Rueil-Info et les interventions en Conseil municipal aident à obtenir un résultat.

M.LE MAIRE

DIT que ce sujet a été abordé lors du débat d'orientation budgétaire et que des réponses ont été apportées dans ce cadre.

INDIQUE qu'une question posée par le Groupe REEL, concernant le PLU est hors délais mais que Mme BOUTEILLE va néanmoins y apporter une réponse.

MME BOUTEILLE

INDIQUE qu'une interrogation a été soulevée sur la communication en Conseil municipal des résultats de la modification du PLU.

RAPPELLE qu'il est d'usage que la Ville communique en Conseil municipal sur les modifications du PLU bien que ce dernier relève désormais du POLD.

AJOUTE que la Ville a reçu le rapport du commissaire enquêteur aujourd'hui et qu'il a été publié sur le site internet de la Ville, accessible via le lien suivant : <https://www.villederueil.fr/fr/actualites/enquete-publique-relative-la-modification-ndeg8-du-plu-de-rueil-malmaison>.

INFORME l'Assemblée que la procédure de modification n°8 est en passe d'être finalisée.

PRECISE que des réponses ont été apportées aux remarques des administrés ainsi qu'aux interrogations de la commissaire-enquêteur.

INDIQUE que la commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur l'ensemble des projets assorti de trois recommandations et de deux réserves qui ne remettent pas en cause cependant l'ensemble de la procédure.

DICTE les recommandations de la commissaire enquêteur :

- Étudier et réaliser dans la mesure du possible, l'ajustement de l'emplacement réservé situé route de l'empereur
- Ajuster le tracé dans l'espace vert protégé
- Modifier l'article 11 du règlement afin de favoriser le développement de dispositif d'énergie renouvelable.

DICTE encore les réserves de la commissaire enquêteur :

- Prendre en compte la demande du conseil départemental des Hauts-de-Seine afin que soit mentionné la référence au règlement du service départemental d'assainissement pour tous les raccordements au réseau du département en complément de la mise à jour du règlement d'assainissement du P.O.L.D.
- Prendre en compte la demande de la société du Grand Paris afin que "la largeur maximale des accès n'est pas réglementée pour les constructions et installations nécessaires au réseau public de transport du Grand Paris.

DIT que la Ville a répondu favorablement aux recommandations et réserves du commissaire enquêteur qui seront prises en compte dans le futur PLU.

INDIQUE que la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme fera l'objet d'une délibération lors du conseil de territoire du 13 décembre prochain.

AJOUTE concernant la remarque du groupe REEL que la Ville ne communique pas sur d'éventuelles "orientations d'aménagement et de programmation" (OAP), que MME.PAPONNAUD avait déjà soulevé la même observation dans le cadre de l'enquête publique et sur la nécessité de réaliser une OAP sur le Village de Rueil-sur-Seine afin d'encadrer l'évolution urbaine de ce secteur.

DIT que des réponses ont été apportées dans le rapport du commissaire enquêteur.

INDIQUE que le Village de Rueil-sur-Seine connaît actuellement une importante modification de son paysage urbain, puisque la crise sanitaire a fragilisé le secteur tertiaire mais également le tissu commerçant du quartier.

PRECISE que la crise sanitaire a notamment impacté la zone et les commerçants avec le départ de plusieurs entreprises ainsi que la perte considérable de clientèle.

INDIQUE que des études menées par les services de la Ville démontrent une baisse de la population de l'ordre de 10% sur le Village Rueil-sur-Seine, ce qui représente un des taux les plus importants sur la Ville.

CONCLUT que des réflexions sont engagées pour que le futur PLU contribue à définir un nouvel équilibre entre les logements, commerces et activités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce 22 novembre 2021, à 22h10.